



INSERTION PRESSE

**PROTECTION SPECIAL VEHICULES HYBRIDES ET
ELECTRIQUES**

Rédaction le 26 mars 2019



Protection spécial véhicules hybrides et électriques

Charles CIP lance sa toute nouvelle gamme de protection spécial véhicules électriques et hybrides. Pour intervenir sur ce type de véhicule, il est impératif de répondre aux exigences et recommandations de la norme NF C18-550 sur la prévention du risque électrique. En effet, le risque n'est pas le même que sur une voiture à moteur traditionnel.

Chaque concession doit donc équiper le compagnon habilité avec les produits de sécurité spécifiques à ces véhicules. C'est pour cette raison que nous vous proposons :

- un kit de balisage
- un kit de consignation (EPI)

Ces équipements sont conformes à la norme NF C18-510. Cette norme assure la protection des personnes qui interviennent sur et à proximité d'installations comportant un risque électrique. Ils dédouanent également le responsable de ses obligations.

Ainsi, les risques de chocs électriques par contact et les brûlures par court-circuit sont évités. Charles CIP vous équipe de la tête aux pieds !